

République Française

Ville de FLORANGE

SEANCE DU 15 FEVRIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIXHUIT, LE **15 FEVRIER, A 19 HEURES 00**,
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FLORANGE S'EST REUNI,
EN ASSEMBLEE ORDINAIRE, A L'HOTEL DE VILLE, SOUS LA PRESIDENCE
DE MONSIEUR REMY DICK, MAIRE

Présents : 24 - Absents : 1 - Excusés : 7 dont 5 ayant donné pouvoir

Etaient présents :

M. DICK. MME DERATTE. M. HEYER. M. HOLSENBURGER. MME WATRIN.
M. BERTON. M. CAVALLI. M. FERRIER. MME KUSIOR. M. BAUDOUIN.
M. VAZZANA. M. REZAIKI. MME DUPONT. MME GUENZI. M. BERGE.
M. ANTOINE. M. MARCHAL. M. CARNEVALE. M. OBERBILLIG. M. BROSIUS.
MME AQUE. M. TARILLON. MME BEY. MME CONTI – REINERT.

Absents et excusés :

Madame VARI
Madame BRUNEL

Absent :

Monsieur KWIATOWSKI

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur FLAMME a donné pouvoir à Monsieur TARILLON
Monsieur MICHEL a donné pouvoir à Monsieur FERRIER
Monsieur LOGNON a donné pouvoir à Madame BEY
Madame WANECQ a donné pouvoir à Madame DUPONT
Madame ROGER a donné pouvoir à Madame WATRIN

HOMMAGE

En début de séance, Monsieur le Maire rend hommage à
Monsieur Dominique HUMBERT décédé le 6 Février 2018 à l'âge de 57 ans.
Il a été Médecin Généraliste et Président du Florange Olympic Club (FOC),
club omnisports.

Une minute de silence est observée afin de lui rendre hommage.

N° 01/2018

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2017**

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2017 EST
ADOPTE
A L'UNANIMITE.

N° 02/2018

COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises
en vertu de la délégation de pouvoirs :

- DECISION 60/2017** – Portant règlement des marchés de la ville de Florange
- DECISION 61/2017** – Portant règlement des marchés de la ville de Florange
- DECISION 62/2017** – Contrat de maintenance des logiciels JVS - MAIRISTEM
- DECISION 64/2017** – Contrat de maintenance et d'assistance téléphonique des logiciels CEGID - PUBLIC
- DECISION 01/2018** – Avenant au contrat d'assurance « véhicules à moteur »
- DECISION 02/2018** – Remboursement du sinistre Ville / M. PULL du 04/03/2017
- DECISION 03/2018** – Maintenance du logiciel courrier
- DECISION 04/2018** – Prolongation du contrat de location de véhicule
- DECISION 05/2018** – Portant mise à disposition à l'Ecole de Musique du Val de Fensch du Bâtiment situé au 20 rue de Gargan.

N° 03/2018

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Alain HEYER

Le présent rapport d'orientation budgétaire intervient suite à l'entrée en vigueur de la loi du 6 février 1992 qui a étendu aux communes de 3500 habitants et plus l'obligation d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce dernier comporte les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ainsi que les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et la durée effective du travail.

DISCUSSION :

Monsieur le Maire : Demande si quelqu'un souhaite ajouter ou commenter le rapport de M. HEYER.

Monsieur LOGNON (Cf. annexe 1): Estime que faute de pouvoir disposer du compte administratif 2017, l'analyse financière rétrospective perd de son intérêt car les membres du conseil ne disposent pas : des résultats cumulés, tant en fonctionnement qu'en investissement et du montant des Reste à Réaliser de la section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes (Fonctionnement et Investissement).

Face à cela, il indique qu'il limitera son intervention dans le cadre de ce débat à quelques constats tout en se réservant la possibilité de compléter ses observations lors de la présentation du Compte Administratif.

Le premier point étant les recettes de fonctionnement, particulièrement les produits de gestion. Ces derniers n'ont augmenté que de 1.13%, soit 149 933 euros depuis 2013, alors que les augmentations successives de la fiscalité, qui ont été de 1 105 357 euros entre 2013 et 2017, ont largement couvert les baisses de dotations de l'Etat, qui sont quant à elles d'un montant de 867 807 euros sur la même période.

Ce qui démontre que contrairement aux annonces qui ont été faites régulièrement, comme la réalisation d'investissements productifs, générateurs de recettes futures, la commune n'a pas encore réussi à générer de nouvelles ressources.

Le deuxième point étant les dépenses de fonctionnement, plus précisément les charges de gestion. Ces dernières sont en baisse de seulement 2.34% entre 2013 et 2017, ce qui est loin de la rigueur budgétaire annoncée lors de chaque D.O.B.

S'il est tenu compte des dépenses de personnel, les dépenses nettes sont quant à elles en augmentation de 8.46% entre 2016 et 2017 et en augmentation de 14.11% depuis 2013, soit une moyenne par an de 3.53%.

L'évolution entre 2016 et 2017 est quant à elle probablement due pour partie au transfert du personnel entre le CCAS et la ville mais même avec ces transferts de charges, l'augmentation reste importante.

En effet, 6.45% entre 2016 et 2017 et 11.73% sur la période 2013-2017.

Enfin, toujours en ce qui concerne les dépenses de gestion, il est constaté une baisse importante des subventions de l'ordre de 10.79% entre 2016 et 2017 et demandé à ce titre que soit fournie une explication.

Le troisième point concerne quant à lui l'autofinancement. En ce qui concerne l'épargne nette qui vise à mesurer l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement brutes après financement des remboursements de dette, il est constaté que celle-ci n'a augmenté que de 6% entre 2013-2017 soit une hausse de 49 000 euros.

Enfin, autre indicateur, l'excédent de fonctionnement capitalisé, qui correspond à la part d'autofinancement réellement affectée au financement des dépenses d'équipement, passe quant à lui de 1 111 592 euros en 2013 à 201 787 euros en 2017, soit une baisse de 81.85 %.

Ce qui tend à montrer que même si elle la ville a dégagé un autofinancement positif, ce dernier n'a pas été intégralement consacré à ses dépenses d'investissement car elle n'a pas suffisamment investi au cours de ses 4 années.

Pour ce qui est du quatrième point, relatif à la section d'investissement, il est regrettable que les reste à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes, n'aient pas été indiqués, ce qui ne permet pas de donner une analyse précise de cette section.

Il est également à constater un déficit de clôture de 1 944 150 euros, mais aucune précision n'est apportée sur les modalités de couverture de ce déficit.

Est-il question de l'excédent de fonctionnement cumulé antérieurement qui n'apparaît pas dans le document remis ou l'excédent des restes à réaliser ?

Le cinquième point concerne le « projet budgétaire 2018 ». Il est à noter que plusieurs projets d'investissements importants sont annoncés en 2018.

A ce titre, il aurait été souhaitable que, pour chacun de ces projets, une autorisation de programme soit présentée, avec notamment : un coût prévisionnel, les modalités de financement (autofinancement, subvention, emprunt), le phasage de l'opération et les charges de fonctionnement qui induisent des frais de fonctionnement.

Enfin, la loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022 dispose qu'à l'occasion du D.O.B, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Indique enfin, que sauf omission de sa part, ces informations ne figurent pas dans le document remis aux membres du Conseil.

Monsieur HEYER : Indique qu'il n'y a pas le compte administratif. Le débat en question ne porte pas sur le réalisé.

Mentionne toutefois que cela fait 4 ans qu'il est débattu de la même chose : l'autofinancement. Et fait également valoir que ce dernier augmente, alors qu'il était au plus bas en 2013.

Rappelle également que sous les deux mandats précédents, la taxe foncière avait fortement augmenté et s'étonne des remarques visant à dire qu'il faudrait progresser plus vite en matière d'autofinancement.

Précise que pour les dépenses de personnel, ce débat sera repris lors du vote du compte administratif. Indique que pour ce qui est des projets d'investissements, ces derniers ont permis de créer de la trésorerie disponible pour un montant de plus de 2 500 000 euros.

Fait savoir qu'il sera dégagé sur les deux derniers exercices restants, le complément de l'autofinancement. Puis, que les projets seront financés par quatre ressources principales, à savoir : l'autofinancement, des subventions significatives compte tenu des projets qui pourront être présentés, des cessions qui seront liées en rationalisant les équipements, les recettes qui s'inscriront en face des dépenses d'investissements et une partie d'emprunts s'il le faut.

Rappelle également que les quatre derniers budgets ont été clôturés sans avoir recours à l'emprunt et explique que les subventions n'ont baissés que de 10% sans que les associations en souffrent trop.

Monsieur LOGNON : Précise qu'au sujet de l'autofinancement, il n'a jamais dit que ce dernier n'avait pas progressé mais simplement que depuis 4 ans, il n'avait augmenté que de 49 000 euros.

Monsieur HEYER : Indique à que l'autofinancement progresse chaque année et qu'il est supérieur à 49 000 euros. C'est grâce à cela qu'il est possible de disposer d'une trésorerie de plus 2 600 000 euros.

Monsieur TARILLON (Cf. annexe 2) : Souhaite parler de plusieurs points tels que Le programme travaux : Ce dernier a été présenté à la commission travaux et regrette qu'il n'ait pas été soumis au débat et au vote du Conseil Municipal comme cela se faisait auparavant et souhaite commenter les points suivants :

1. La restauration scolaire :

C'est le seul élément où il y a des inscriptions budgétaire qui seront prévus au sein du Budget Primitif à hauteur de 600 000 euros. Bien que cela soit un projet que le groupe « *Florange Avenir* » soutient dans son principe, fait aussi savoir qu'il n'y a pour l'instant qu'une seule délibération qui a été prise en la matière à savoir, la demande de subvention au Conseil Départemental pour les allocations familiales.

Indique également que le groupe « *Florange Avenir* » s'opposera au principe d'une gestion déléguée et estime qu'il faut conserver une gestion directe et publique attachée à la qualité du niveau des repas.

2. L'amélioration des conditions de travail du personnel :

Il y a un projet de déménagement des ateliers municipaux, qui est un objectif que le groupe Florange Avenir partage également et qui n'avait pu être mené à bien auparavant.

Fait également savoir que Florange Avenir aurait souhaité être informés de manière officielle que le report du projet en question était dû au fait des impératifs du groupe Arcelor Mittal.

3. La réalisation d'une salle de sport de combat :

Sur ce point, le projet fait aussi consensus car il était également dans le programme de « *Florange Avenir* » mais regrette que cela se fasse dans le cadre de la rénovation et de l'extension d'un équipement existant et que seule une phase d'étude soit prévue pour 2018.

4. Le projet d'extension de la capacité de la salle de spectacles et du transfert du Centre Social :

Indique que le groupe Florange Avenir est favorable pour augmenter la capacité d'accueil de la salle de spectacle mais regrette que pour ce dernier, cela ne puisse se faire à l'échelle communautaire étant donné les enjeux financiers y afférents et de l'impact de la Passerelle.

Estime également que la ville a laissé passer une occasion importante vis-à-vis des conséquences financières.

Souhaite également se prononcer sur la base d'un projet précis en ayant des informations sur la pérennité ou non du mode de fonctionnement de la Passerelle.

Puis, fait également savoir que le groupe « *Florange Avenir* » est très favorable au maintien d'une gestion directe en régie en la matière.

5. Sur tous les projets évoqués précédemment :

Bien qu'il y ait consensus sur les objectifs, même s'il pourra y avoir débats sur les projets une fois ces derniers connus et présentés au Conseil Municipal, le groupe « *Florange Avenir* » reste sceptique sur le point n°6 du chapitre « investissement » pour ce qui est du « patrimoine productif générateur de recettes futures ».

Cette notion signifiant la construction de logement, or, une ville comme Florange n'a pas vocation à faire de la promotion immobilière et encore moins à être bailleur.

D'autant plus, que la ville ne dispose pas d'OPHLM et qu'il ne lui est pas possible de récupérer la TVA sur ce type d'investissement.

En définitive et sous réserve de ce que sera le projet d'investissement 2018, le groupe Florange Avenir tire les conclusions suivantes :

Premièrement, la seule opération qui devrait voir un début de réalisation en 2018, au niveau des inscriptions budgétaires, serait la phase initiale du transfert de la restauration scolaire vers les 3 écoles concernées.

Deuxièmement, le taux d'investissement prévu en 2018, qui est de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros n'est pas suffisamment élevé.

Troisièmement, le programme d'investissement à hauteur de 10 000 000 d'euros annoncé par Monsieur le Maire lors de ses vœux à la population reste pour l'instant un simple effet d'annonce.

Par conséquent, il est annoncé au sein de ce Rapport d'Orientation Budgétaire, soit des études, soit des reports.

Quatrièmement, le programme présenté n'est pas financé de l'extérieur et il est évoqué au point 4-3-2 du R.O.B un taux de subvention de 25 à 30 % pour les gros investissements. Ce qui est bien loin des taux de subvention que l'ancienne municipalité arrivait à obtenir qui étaient compris entre 70 et 80%.

Pour ce qui est du fait de ne pas vouloir dépasser le seuil des 12.5 millions d'euros pour le capital de la dette, il ne reste plus que 4 millions d'euros pour financer le programme présenté par **Monsieur le Maire** en matière de travaux dits ordinaires, autrement dit la voirie, les bâtiments, l'éclairage.

Ce qui ne pourra être compensé par la vente de l'actuel centre social ou alors l'endettement sera plus important que les 12.5 millions d'euros annoncés.

Fait également remarquer qu'il est regrettable que la commune emprunte de nouveau au moment où s'amorce la hausse des taux et qu'il n'a pas été profité du niveau exceptionnellement bas de ces derniers.

Cinquièmement, en prenant en compte le temps nécessaire aux études, aux montages des dossiers, au travail en commission et de débats, le montage des financements extérieurs, les appels d'offres et les chantiers, il est très probable que ces derniers seront soit dans les cartons, soit au mieux à l'état de chantier.

Monsieur le Maire : Indique être content que l'on parle enfin du futur et des projets.

Monsieur HEYER : Indique que dans le cadre du projet de la Passerelle, ce dernier avait été initialement réfléchi de manière à ce qu'il soit rapidement amortissable et n'entraîne pas énormément de frais de fonctionnement.

Fait valoir que les modifications de ce dernier sous les mandats précédents de **Monsieur TARILLON** ont annulé le projet initial en passant d'une salle de 800 personnes à la base, à une salle de 400 personnes. Ce qui implique aujourd'hui que cette salle ne peut être amortissable car elle est trop petite. Cela a pour conséquence d'obliger la ville à payer chaque année entre 400 et 450 mille euros de déficit de spectacle.

Il faut donc agrandir cette dernière pour qu'elle devienne rentable et espère qu'à cette fin, des subventions d'un niveau de 25-30% seront obtenues.

Concernant le point afférent aux logements, cela n'est certes pas la vocation d'une mairie mais rappelle toutefois que cette dernière n'est pas obligé de faire que du logement social.

Madame BEY : Informe que le Conseil Départemental à quant à lui comme projet en matière de parc immobilier de s'en séparer car il estime que ce n'est pas le rôle d'une collectivité de gérer de l'immobilier.

Il est à noter le départ de **Monsieur LOGNON** à 20h25 et de **monsieur MICHEL** à 20h27.

Le Conseil Municipal prend acte du débat.

N° 04/2018

Contrat établissant le protocole de participation citoyenne sur le territoire de la commune de Florange

Rapporteur : Roland FERRIER

Il s'agit d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer le contrat établissant la Protocole de Participation Citoyenne sur le territoire de la commune de Florange
Ce dernier consiste à sensibiliser les habitants en les associant avec la Police Nationale en matière de sécurité. Ce dispositif est complémentaire à celui de voisins vigilants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention

Discussion :

Monsieur le Maire : Explique que le dispositif en question se fait en plein accord avec la Sous-Préfecture et le Commissariat.

Monsieur TARILLON : Réagit au nom du groupe « *Florange Avenir* » en annonçant que ce dernier votera en faveur du dispositif émanant du protocole de participation citoyenne. Mais souhaiterait que les questions attenantes en matière de sécurité fassent régulièrement l'objet de bilans au sein du CLSPD et demande également un compte rendu sur le nombre de policiers municipaux actuellement en service à Florange.

Monsieur le Maire : Informe, que le nombre de policiers municipaux est de 4. Pour ce qui est du policier municipal parti au 1^{er} janvier 2018, ce dernier sera remplacé au mois d'avril ou au mois de mai.

N° 05/2018

CONTRAT DE FOURRIERE AUTOMOBILE

Rapporteur : Roland FERRIER

Depuis un an, la ville ne dispose plus de fourrière après le dépôt de bilan du prestataire avec lequel elle travaillait. Il s'agit d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer un nouveau contrat de fourrière automobile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de fourrière automobile.

N° 06/2018

**ADHESION AU SISCODIPE DES 21 ANCIENNES COMMUNES
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOUZONVILLOIS**

Rapporteur : Rémy DICK

Au 1^{er} janvier 2018 la Communauté de Communes du Bouzonvillois a fusionné avec la Communauté de Communes des Trois Frontières. Le nouvel EPCI : la Communauté de Communes du Bouzonvillois – Trois Frontières à renoncer le 13 septembre 2017 a exercé la compétence « Autorité organisatrice de la distribution d'électricité ». Les 21 anciennes communes de l'ancienne Communauté de Communes du Bouzonvillois ont donc demandés à adhérer au SISCODIPE.

Le Comité Syndical a accepté à l'unanimité l'adhésion de ses nouveaux membres par délibération du 30 novembre 2017. Les communes actuellement membres du syndicat doivent délibérer pour terminer la procédure d'adhésion de ses 21 nouveaux membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accepter l'adhésion des 21 anciennes communes de la Communauté de Communes du Bouzonvillois au sein du SISCODIPE.

N° 07/2018

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Rapporteur : Rémy DICK

Il est proposé de modifier le Règlement Intérieur en s'inspirant de ce qui est fait dans plusieurs Assemblée Délibérante dont celle de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch concernant les questions diverses. Il est ici question de l'article 18 sur le point des questions orales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 contre.

ADOpte la modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Discussion :

Monsieur TARILLON (cf. Annexe 3) : Rappel que le Règlement Intérieur est traditionnellement adopté en début de mandat. Constate que depuis l'élection de **Monsieur DICK**, c'est la deuxième fois que ce dernier est modifié de manière substantielle et estime que la référence faite au règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch n'est pas opérante.

Demande à **Monsieur le Maire** pourquoi cette mesure intervient maintenant.

Monsieur le Maire : Fait savoir que cette mesure intervient car il est constaté que faute d'un temps raisonnable pour pouvoir réfléchir aux questions orales, la qualité des réponses n'est pas au rendez-vous du fait de leur diversité. Le but étant de pouvoir répondre au mieux aux interrogations de tous les conseillers municipaux ainsi que de pouvoir informer de la meilleure manière possible les Florangeois.

N° 08/2018

SIGNATURE DE LA CHARTE MOSELLE JEUNESSE

Rapporteur : Caroline DERATTE

Il s'agit d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer la Charte Moselle Jeunesse qui est une démarche pilotée par le Département, cette dernière s'appuie sur la mise en cohérence des politiques Départementales vis-à-vis de la jeunesse, l'engagement des communes et des intercommunalités, l'élaboration des plans d'actions sur chacun des 5 grands territoires mosellans compétents.

Cette charte a pour objectif de donner à chaque jeune mosellan de 11 à 17 ans une place centrale au cœur des actions qui les concerne pour les territoires en question. Il est à signaler que le Département met l'accent sur les jeunes publics engagés, isolés et les jeunes talents en devenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Charte Moselle Jeunesse et tout document y afférents.

Discussion :

Madame BEY : Souhaite préciser qu'il s'agit d'une orientation qui est différente de ce qui a pu être connu auparavant. Le nouveau dispositif va notamment changer quant à l'apport financier pour les associations.

Madame DERATTE : Indique à **madame BEY** qu'il est constaté que depuis quelques années le Département s'oriente vers ce type de dispositif. Ce qui est nouveau est la place des jeunes dans l'organisation et dans l'initiation.

N° 09/2018

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACCES AUX DONNEES ALLOCATAIRES

Rapporteur : Caroline DERATTE

Il s'agit d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer la convention d'accès aux données allocataires. En effet, le service enfance et jeunesse utilise le service de consultation des données personnelles de la caisse d'allocation familiale afin de pouvoir appliquer les tarifs périscolaires en lien avec les ressources du foyer Florangeois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'accès aux données allocataires ainsi que tout document y afférents.

N° 10/2018

SUBVENTION AUX COOPERATIVES DES ECOLES CENTRE, TRAIT D'UNION, VICTOR HUGO, ANDRE CHENIER ET BOUTON D'OR, DANS LE CADRE DES PROJETS SPECIFIQUES

Rapporteur : Caroline DERATTE

La commission Enfance et Jeunesse a émis un avis favorable le 21 novembre 2017 dans le cadre de l'attribution de subventions au groupe scolaire André CHENIER, à l'école Bouton d'Or, à l'école Trait d'Union et à l'école Victor HUGO

Il est proposé l'attribution des montants suivants :

- 601.20 euros au groupe scolaire André CHENIER pour le projet « **Dessine – moi le Moyen Age** »,
- 1 050 euros à l'école Bouton d'Or pour le projet « **Les petites bêtes de notre jardin** »,
- 420 euros à l'école Trait d'Union pour le projet « **Création d'un jeu de société et de reproduction grandeur nature** »,
- 920 euros à l'école Victor HUGO pour le projet « **Cycle de ski au Snow – Hall** »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'attribution de ces subventions,

N° 11/2018

**CLASSE DECOUVERTE 2017/2018 POUR LES ELEVES
FLORANGEAIS SCOLARISES A FLORANGE ET A
L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Caroline DERATTE

Pour l'année scolaire 2017/2018, deux écoles élémentaires souhaitent participer à des classes découverte. Jusqu'à présent, la participation de la ville variait entre 35% et 50% du prix du séjour, suivant le quotient familial, et déduction faite des participations éventuelles (coopérative, recettes de la vente de brioche, etc...)

Il s'agit des écoles élémentaires du Centre et Trait d'Union

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE le versement de ses subventions à savoir, pour l'école du **CENTRE** d'un montant de **3 211 euros** pour la classe découverte au Centre Nature et Sport du Lac Vert à **MITTERSHEIM**, ainsi que d'un montant de **2 938 euros** pour la classe découverte au Centre « Les Jonquilles » à **XONRUPT – LONGEMER**. Ainsi que pour l'école du **TRAIT D'UNION**, d'un montant de **3 124 euros** pour la classe découverte au **VOLCA SANCY à MUTAT LE QUAIRE**.

N° 12/2018

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Rapporteur : Caroline DERATTE

Il s'agit de supprimer un poste d'attaché territorial permanent, créé le 05 décembre 2013. Celui-ci était occupé par un agent qui a souhaité opter pour un autre employeur et se rapprocher de sa famille.

Cette suppression intervient dans le cadre de la poursuite de restructuration et de réorganisation des services. Le Comité Technique a émis un avis favorable à cette suppression le 10 janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 5 abstentions

DECIDE la suppression du poste d'attaché territorial.

DISCUSSION

Monsieur TARILLON : Estime qu'il aurait également été possible de laisser se poste inscrit au tableau des effectifs sans le pourvoir.

Estime que le but poursuivit est d'empêcher l'ancien DGS de revenir au sein des services de la ville et annonce que dans ce cadre, le groupe « *Florange Avenir* » ne participera pas à ce vote.

Monsieur le Maire : Estime que cela est l'analyse de **Monsieur TARILLON** dans son argumentation mais que la suppression d'un poste d'Attaché Territorial se justifie bien dans le cadre de la poursuite de la réorganisation des services de la collectivité.

N° 13/2018

VENTE DU TERRAIN RUE MARIE CURIE

Rapporteur : Guy CAVALLI

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la vente du terrain communal situé Rue Marie CURIE cadastré section 07, parcelle 0444 d'une superficie de 128 m² dans le domaine privé de la ville pour une somme de 100 euros le m², soit 12 800 euros.

Le terrain en question n'étant pas usité par le public, cette parcelle représente une charge d'entretien pour la commune non justifiée dans le cadre de l'intérêt public.

Le bien concerné non bâti est à extraire d'une parcelle de plus grande ampleur sise à Florange, figurant au cadastre de la manière suivante :

Commune de FLORANGE					
Section	N°	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
07	0444	Rue Marie CURIE	00	03	21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la vente du terrain situé Rue Marie CURIE

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'ensemble des documents y afférents

Discussion :

Monsieur REZAIKI : Indique que pour une meilleure tenue des débats, il faudrait ajouter un plan afin de pouvoir mieux situer la rue et demande l'estimation qui a été faite au niveau du service des domaines pour ce terrain.

Monsieur CAVALLI : Indique que l'estimation qui a été faite par France Domaine est de 60 euros le m².

N°14/2018

DENOMINATION DU NOM DES RUES DU LOTISSEMENT DES RESIDENCES D'EBANGE

Rapporteur : Rémy DICK

Il s'agit d'attribuer le nom des rues du lotissement des « Résidences d'Ebange » actuellement en cours de construction, afin de pouvoir attribuer les numéros aux différents propriétaires.

Il est proposé pour cela, les noms de Simone VEIL, Sophie BERTHELOT, Geneviève de GAULLE – ANTHONIOZ et Germaine TILLION. Ces dernières étant les 4 femmes inhumées au Panthéon de Paris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la dénomination du nom des rues de la Résidence d'Ebange.

N°15/218

RYTHME SCOLAIRE DE LA SEMAINE POUR LA RENTREE 2018/2019

Rapporteur : Caroline DERATTE

Dans le cadre de l'application du Décret n°2017/1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, il est possible d'opérer des modifications sur les rythmes scolaires. Notamment, de passer à un rythme scolaire hebdomadaire de 4.5 jours à 4 jours.

La ville de Florange a sollicité les parents d'élèves des groupes scolaires Victor HUGO, André CHENIER, CENTRE, TRAIT D'UNION et BOUTON D'OR par une large consultation du 12 au 14 février. Le taux de participation des familles fut de 50,54% et 83,37 % d'entre eux se sont prononcés en faveur du retour à un rythme scolaire de 4 jours par semaine.

Les conseils des écoles se sont quant à eux tous prononcés de manière favorable.

Suite à ces résultats, il est proposé de revenir au rythme scolaire de 4 jours par semaine à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 abstention.

Décide d'opérer les modifications sur les rythmes scolaires et de passer à un rythme scolaire de 4.5 à 4 jours.

Discussion :

Monsieur le Maire : Fait savoir qu'il est satisfait du taux de participation de la consultation qui a été effectué et remercie les personnes intéressées ainsi que les parents d'élèves.

Monsieur TARILLON : Fait remarquer que c'est la troisième fois en dix ans qu'il y a changement de ces rythmes scolaires mais qu'à aucun moment le vrai problème n'a été traité à savoir, l'organisation de l'année scolaire. Estime également que l'intérêt de l'enfant n'est pas forcément bien pris en compte par l'instauration de ce dispositif.

Madame BEY : Informe qu'elle ne prendra pas part au vote en raison du fait qu'elle est directrice d'école.

Monsieur TARILLON : Interroge **Monsieur le Maire** sur trois points, à savoir, les nouveaux horaires, quelles solutions seront mises en œuvre pour l'accueil des enfants pour la journée du mercredi et que devient le personnel du périscolaire.

Madame DERATTE : Explique qu'au sujet des horaires, cela a été discuté très largement avec les équipes pédagogiques des écoles mais qu'il n'y a pas à pour l'instant de consensus.

Pour ce qui est du personnel, l'impact sera minime car il y aura une augmentation de la fréquentation du périscolaire. Concernant la journée du mercredi, actuellement 40 enfants sont inscrits au périscolaire le matin et il faudra trouver une solution.

QUESTIONS ORALES

1. Les disfonctionnement répétés du chauffage à l'école André CHENIER

Madame CONTI - REINERT : Demande à **Monsieur le Maire** quelle est l'origine du problème et ce qui a été préconisé pour que cela ne se reproduise plus.

Monsieur le Maire : Précise que cela a duré en tout et pour tous trois jours. Que la compagnie DALKIA a été appelé et a résolu le problème mais a recoupé le chauffage sans prévenir à cause d'un problème de gaz.

Monsieur CAVALLI : Précise que c'était le détendeur de gaz qui posait problème.

Madame DERATTE : Insiste également sur le fait qu'il s'agit de vieux et grands bâtiments qui mettent du temps pour être de nouveaux chauffés après une panne.

2. La dissolution de l'association Intercosses

Madame BEY : Rappelle que lors d'un précédent conseil municipal il avait été évoqué la rédaction d'un règlement intérieur pour la location des salles du complexe de Bétange.

Demande si cela est toujours d'actualité et sous quelle forme ?

Monsieur le Maire : Indique que le règlement intérieur est en phase de rédaction et qu'il sera proposé au conseil aussi vite que possible.

Monsieur TARILLON (Cf. annexe 4) : Interroge **Monsieur le Maire** sur le fait d'avoir convoqué en mairie une par une chacune des sections du F.O.C.

Monsieur le Maire : Indique qu'il n'a rien à dire à ce sujet.

Monsieur le Maire : Clos la séance et informe les membres du conseil que la prochaine séance se tiendra le jeudi 29 mars 2018.

ANNEXES :

Conseil Municipal Point n°3. Débat d'Orientation Budgétaire Annexe n°1

Conseil Municipal du 15 février 2018 – Débat d'Orientation Budgétaire.

A défaut de pouvoir disposer du compte administratif 2017, une analyse financière rétrospective perd de son intérêt, dans la mesure où nous ne disposons pas :

- Des résultats cumulés, tant en fonctionnement qu'en investissement,
- Du montant des restes à réaliser de la section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, de la section d'investissement,
- Du détail des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement)

Je limiterai donc mon intervention, dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, à quelques constats en me réservant la possibilité de compléter mes observations lors de la présentation du Compte Administratif.

1. Concernant les recettes de fonctionnement (produits de gestion) :

- Globalement, elles n'ont évolué que de 1.13% (+ 149.933 euros) depuis 2013, alors que les augmentations successives de la fiscalité (+ 1 .105.357 euros entre 2013 et 2017) ont largement couvert les baisses de dotations de l'Etat (- 867.807 euros sur la même période),
- Cela démontre à l'évidence que, contrairement aux annonces faites régulièrement (réalisation d'investissements productifs, générateurs de recettes futures !), la commune n'a pas encore réussi à générer de nouvelles ressources.

2. Concernant les dépenses (charges de gestion) :

- Elles sont en diminution de seulement 2.34% entre 2013 et 2017,
- On est loin de la rigueur annoncée lors de chaque débat d'orientation budgétaire,
- Les dépenses nettes de personnel sont, quant à elles, en augmentation de 8.46% entre 2016 et 2017, et en augmentation de 14.11% depuis 2013, soit une moyenne annuelle de 3.53%,
- L'évolution entre 2016 et 2017 est probablement due, pour partie, au transfert de personnel entre le CCAS et la Ville,
- Mais même en neutralisant ces transferts de charges, l'augmentation reste importante : 6.45% entre 2016 et 2017, 11.73% entre 2013 et 2017,
- La diminution importante des subventions (- 10.79% entre 2016 et 2017) mériterait une explication !

3. Concernant l'autofinancement :

Vous précisez que, durant les 4 années écoulées, vous avez travaillé à soigner votre capacité d'autofinancement.

Or, en ce qui concerne l'épargne nette, qui mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement brut après financement des remboursements de dette, nous constatons qu'elle n'a progressé que de 6% entre 2013 et 2017 (+ 49 000 euros).

Un autre indicateur, l'excédent de fonctionnement capitalisé, qui est la part d'autofinancement réellement affectée au financement des dépenses d'équipement réellement affectées au financement des dépenses d'équipement, passe de 1 111 592 euros en 2013 à 201 787 euros en 2017 (- 81.85%).

Cela montre que, même si elle a dégagé un autofinancement positif, la commune ne l'a pas intégralement consacré à ses dépenses d'investissements, tout simplement parce qu'elle n'a pas suffisamment investi.

4. Concernant la Section d'Investissement :

Nous regrettons que les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes, n'aient pas été indiqués.

Cela ne permet pas d'effectuer une analyse précise de cette section.

On constate un déficit de clôture de 1 944 150 euros, mais aucune précision n'est apportée sur les modalités de couverture de ce déficit (excédent de fonctionnement cumulé, excédent des restes à réaliser ?)

5. Concernant le « Projet Budgétaire 2018 » :

Plusieurs projets d'investissement importants sont annoncés, pour lesquels les études vont être engagées en 2018. Il aurait été souhaitable que, pour chacun de ces projets, une autorisation de programme soit présentée avec, notamment, un coût prévisionnel, les modalités de financement (autofinancement, subventions, emprunt), le phasage de l'opération, les charges de l'opération, les charges de fonctionnement induites...

Enfin, la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 dispose qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts, minorés des remboursements de dette.

Sauf omission de ma part, ces informations ne figurent pas dans le document qui nous a été remis.

Alain LOGNON

Conseil Municipal du 15 février 2018 Point n°3. Débat d'Orientation Budgétaire Annexe n°2

Alain LOGNON étant intervenu sur les aspects financiers, je concentrerai mon intervention sur les projets d'investissement.

Une première remarque : Un programme travaux de près de 3.1 millions d'euros a été présenté à la dernière commission des travaux. Il recoupe en partie les fameux 10 millions d'euros d'investissements annoncés par le maire, mais pas complètement. Le fait d'avoir (enfin !) présenté un tel programme est déjà un progrès, mais nous regrettons qu'il n'ait pas été présenté en commission des finances et surtout qu'il ne soit pas soumis au débat et au vote du conseil municipal, comme cela se faisait avant 2014.

Après l'exposé de Monsieur DICK lors de la cérémonie des vœux et son éditorial dans le dernier Flomag, nous nous attendions à ce que les éléments annoncés soient développés dans ce rapport d'orientation budgétaire ou qu'au moins ils y soient repris, gravés dans le marbre en quelque sorte, avant de connaître une traduction budgétaire en 2018 et 2019. Vous comprendrez donc notre déception de constater que le document soumis au débat ne va guère plus loin, sur le sujet des investissements, que ce que vous faites habituellement lors du DOB, moins d'une page et six points au chapitre 4.2 du rapport.

Quelques commentaires sur ces six points, avant de venir sur le fond, les 10 millions d'euros annoncés par Monsieur DICK.

1. La restauration scolaire. Sur la forme, il est à noter que les 600 000 euros prévus au titre de la restauration scolaire, projet que nous soutenons, je le souligne, figurent à la fois au point 1 (sous « opérations courantes ») et au point 2, où l'opération totale, estimée à 1,7 millions d'euros, est prévue sur deux ans. Observons toutefois que l'opération n'a fait l'objet jusqu'à présent que d'une demande de financement auprès du Département et de la CAF. Il faudra rentrer rapidement dans le vif du sujet et pouvoir examiner dans les commissions municipales et en séance publique un projet détaillé, d'autant que 2018 doit marquer la première phase de réalisation de ce dossier important.

2. L'amélioration des conditions de travail du personnel. Nous apprenons à cette occasion qu'il y a un projet de déménagement des ateliers municipaux, objectif que nous partageons également. Son report serait la conséquence des « impératifs du groupe Arcelor Mittal ». Par la rumeur publique, nous avons eu écho de ce projet et de la localisation qui est envisagée, mais là encore, qu'il est loin le temps béni de votre slogan électoral « transparence et sincérité ». Aucune évocation, ni en commissions, encore moins ici.

3. Dans le cadre de la réalisation de votre projet municipal 2014, vous évoquez la réalisation d'une salle des sports de combat, projet qui figurait également dans notre programme. Nous apprenons à cette occasion que ce sera dans le cadre de la rénovation et de l'extension d'un équipement existant. Là encore, seule une phase d'étude est prévue en 2018.

4. Le grand projet d'extension de la capacité de la salle de spectacles et du transfert du centre social sera lui aussi en 2018 en phase d'étude. Nous reviendrons sur ce dossier quand vous aurez la bonté de le présenter au conseil municipal. Nous sommes favorables à l'idée d'accroître la capacité de la salle de spectacles. Nous nous réjouissons que les héritiers de ceux qui avaient tant combattu le projet de Jean Marie François en son temps, soient désormais favorables, comme nous en défendions l'idée pendant la campagne de 2014, à son indispensable extension. Dommage cependant que cela ne fasse pas à l'échelle communautaire, compte tenu des enjeux financiers et de l'impact de la Passerelle. C'est une occasion perdue, avec de lourdes conséquences financières pour la ville. Nous nous prononcerons sur la base d'un projet précis, dans lequel il faudra aussi que vous leviez le voile sur vos intentions sur la pérennité ou non du mode de fonctionnement de la Passerelle. Pour notre part, nous sommes farouchement attachés au maintien d'une gestion directe en régie.

5. Sur tous les projets évoqués précédemment, restauration scolaire, ateliers, nouvelle salle des sports de combat, extension de la Passerelle, il y a consensus au moins sur les objectifs, même s'il pourra y avoir débats sur les projets une fois ceux-ci connus et présentés au conseil municipal. Nous sommes par contre bien plus sceptiques sur le point 6 de votre chapitre « investissements » concernant le « patrimoine productif générateur de recettes futures ». Pour parler clair, cela signifie a priori la construction de logements.

Nous examinerons les projets quand ils seront présentés. Mais, d'ores et déjà, nous rappelons qu'une ville de notre taille n'a vocation ni à faire de la promotion immobilière ni à être bailleur, qu'elle ne dispose pas d'un office d'HLM et que nous ne pouvons pas récupérer la TVA sur de tels investissements. Il y a des opérateurs et des aménageurs avec qui Florange a travaillé de façon positive jusqu'à présent. Nous mettons en garde contre le mélange des genres, que l'on sent derrière cet objectif général.

En définitive, sous réserve de ce que sera le projet de budget d'investissement 2018, nous tirons les conclusions suivantes :

1. La seule opération qui devrait voir un début de réalisation, au moins au niveau des inscriptions budgétaires en 2018, devrait être la première phase du transfert de la restauration scolaire vers les trois écoles concernées.

2. Comme chaque année, c'est presque du copié-collé, vous nous annoncez de l'ordre de 3.5 à 4 millions d'euros d'investissements. Espérons qu'en 2018, le taux de réalisation s'améliore. Il peut difficilement se détériorer.

3. Le programme à 10 millions d'euros, solennellement annoncé par le maire dans ses vœux à la population, reste à ce stade un effet d'annonce sinon une opération de communication. Dans ce rapport d'orientations budgétaires, mis à part, je le répète, la restauration scolaire, vous annoncez soit des études, soit des reports.

4. Ce programme mirifique n'est pas financé. Vous évoquez, au point 4-3-2 du rapport, un taux de subventions de 25 à 30% pour les gros investissements. J'observe, en passant, qu'on est bien loin des taux que nous arrivions à obtenir, qui dépassaient souvent le 70 à 80%, même si je conviens que c'est plus difficile aujourd'hui. Vous nous dites, par ailleurs, que vous ne voulez en aucun cas,

dépasser le seuil des 12.5 millions d'euros pour le capital de la dette, reprenant un objectif que nous nous étions fixé dès 2010. Ce capital étant tombé, pour le budget principal, à 9.9 millions d'euros au 31 décembre 2017, cela donne donc une marge d'endettement de 2.6 millions d'euros. En y ajoutant les financements extérieurs, aux taux que vous espérez et qui sont ambitieux, on arrive à 5.6 millions d'euros. Il manque donc au bas mot 4 millions d'euros pour financer le programme de Monsieur DICK, surtout si par ailleurs, et c'est nécessaire, vous menez à bien un programme de travaux dits « ordinaires » concernant entre autres la voirie, les bâtiments, l'éclairage. Cela ne sera pas compensé par la vente de l'actuel centre social ou alors l'endettement sera bien plus important que ce que vous annoncez. Pour compléter le tableau, on ne peut que regretter que vous allez emprunter à nouveau au moment où s'amorce la hausse des taux et que vous n'avez pas profité du niveau exceptionnellement bas du loyer de l'argent, et ce pendant une longue période.

5. Une dernière observation sur le calendrier de réalisation. Même à marche forcée, en prenant en compte le temps nécessaire aux études, au montage des dossiers, à un minimum de travail en commission et de débats au sein de cette assemblée (sans doute une « perte de temps » pour vous que le prix de la démocratie), le montage des financements extérieurs, les appels d'offres, les chantiers avec leurs aléas climatiques et économiques, il y a fort à parier qu'à la fin du mandat, vos projets seront, soit dans les cartons, soit au mieux à l'état de chantiers, laissant aux élus suivants le soin d'inaugurer et de financer.

Et pourtant tout cela a été annoncé aux Florangeois comme devant démarrer dès 2018. Je cite l'éditorial de Monsieur DICK « 2018 sera l'année des grands projets ». Et bien non et votre rapport d'orientation budgétaire confirme que tout cela n'était que promesses et paroles. Après le catalogue de la campagne 2014 et ses nombreux engagements non tenus, vous récidivez. J'ai même cru entendre le programme de votre liste 2020-2026. Je connais l'adage qui dit que « les promesses n'engagent que ceux à qui elles sont destinées ». Il est dommage de pratiquer ainsi, alimentant ainsi la déception d'un nombre croissant de citoyens.

Sachez enfin que la démocratie et le rassemblement ne sont jamais du temps perdu. Sur beaucoup des grands investissements que vous avez annoncés le 16 janvier, nous sommes en accord sur les objectifs poursuivis. Il est dommage que les 4 ans qui se sont écoulés depuis l'élection de votre majorité n'aient pas été utilisés à travailler sur ces grands projets, pour lancer en temps utile la seconde phase du mandat, pourtant constamment annoncée par votre adjoint aux finances dans ses rapports annuels. Je veux bien croire que vous essayez d'avancer à marches forcées, à la hussarde. Le temps perdu sera bien difficile à rattraper.

C'est dommage. Pas seulement pour vous, mais surtout pour notre ville. Une fois de plus, cette municipalité vend du mirage à nos concitoyens !

Philippe TARILLON.

Conseil Municipal du 15 février 2018
Point n° 7. Modification du règlement intérieur
Annexe 3

Le règlement intérieur du conseil municipal est traditionnellement adopté en début de mandat. La pratique générale est la reconduction du règlement antérieur, lorsque celui-ci a donné satisfaction, et ensuite on le range soigneusement dans ses dossiers, sans qu'il soit besoin de s'en servir. On n'a en effet rarement l'occasion de s'y référer dans une commune comme la nôtre, où nos débats se sont toujours déroulés librement, sans entraves ni obstruction, même quand ils sont rudes. Le Règlement existe parce que la loi de 1992 l'a rendu obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et qu'il est toujours possible de s'y référer, pour le maire, responsable de la bonne tenue des débats et pour l'opposition, au regard de ses droits qui y sont garantis.

Lorsque nous avons mis en place, à la suite de la loi de 1992 le Règlement Intérieur du conseil de Florange, cela avait été fait en étroite concertation avec les deux groupes de l'opposition d'alors, respectivement conduits par René

ANGERMANN, ancien 1er adjoint de Monsieur ARNOULD et André VERNIER. Jean – Marie FRANCOIS m'avait chargé de ce dossier et nous avons débouché sur un très large consensus.

De même on n'y touche plus en cours de mandat, sauf naturellement en cas de modifications législatives.

Il est significatif qu'en 14 mois de mandat de Monsieur DICK, c'est la deuxième fois qu'est apportée une modification substantielle au Règlement Intérieur du conseil municipal de Florange, et ce pour restreindre les droits de l'opposition, même si la mesure proposée ce soir concerne l'ensemble des conseillers municipaux.

En mai dernier, c'était pour réduire de moitié la taille de notre tribune libre dans le bulletin municipal.

Cette fois-ci, il s'agit de modifier l'article 18 du règlement intérieur et d'exiger le dépôt des « questions orales » quarante-huit heures au moins avant le début de la séance.

L'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions »

Vous nous avez présenté cela comme « un simple alignement sur le règlement intérieur de la CAVF ». Si c'est vrai, pourquoi maintenant ? Pourquoi ne pas avoir attendu le prochain mandat, comme cela est la pratique, pour toiletter le règlement ? On fonctionne comme ça depuis 25 ans, on pouvait encore attendre deux ans.

Soit dit en passant, nous avons désormais deux types de questions écrites, celles de l'article 18, déposées au moins 48 heures avant la séance, et celles de l'article 19, déposées au moins 15 jours avant la date du conseil !

J'ai vérifié la pratique des communes environnantes. Je vous accorde qu'une telle disposition existe dans le règlement intérieur de certaines communes et de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Le Val de Fensch n'est pas une commune, les conseillers communautaires ne sont pas élus directement par le suffrage universel, malgré le système de « fléchage » sur les bulletins de vote. Il n'y a pas réellement à la CAVF de majorité et d'opposition, mais plutôt la recherche d'un consensus entre communes.

En ce qui concerne les communes, des dispositions similaires ont été instaurées en 2014 par la municipalité FN de Hayange et LR de Thionville. Cela existe aussi dans d'autres communes, mais depuis longtemps et ça n'a pas été mis en place brusquement en cours de mandat pour tenter de museler l'opposition.

A Florange, sous la direction de trois maires différents, un tel texte n'avait jamais été envisagé !

Alors pourquoi cette mesure et pourquoi maintenant, si ce n'est que vous êtes souvent mis en difficulté par les questions de l'opposition ? C'est donc qu'il vous faut deux jours « au moins » pour vous préparer à cette redoutable épreuve ! C'est donc si terrible que ça, la démocratie, mes chers collègues ? La roue peut tourner, nous sommes bien placés pour le savoir. On peut être majoritaires un jour et dans l'opposition au mandat suivant. Comme dit l'adage romain, la riche tarpéienne est proche du Capitole. Ne l'oubliez pas !

Un instant avant d'y renoncer, j'avais envisagé de déposer un amendement pour aller au bout de votre démarche, pour vous soulager du fardeau insupportable que représente l'épreuve des questions orales. Il aurait pu être libellé comme suit (modifications en gras) : « Le texte des questions ainsi qu'un projet de réponse sont adressés au Maire 48 heures au moins avant une réunion du conseil municipal et font l'objet d'un accusé de réception. Lors de cette séance, le Maire lit et complète les réponses préparées par les membres du conseil. »

Tout en me demandant quelle sera la prochaine étape dans votre tentative d'entraver l'opposition, je sors du registre de l'ironie, pour dénoncer, au nom du groupe Florange Avenir, cette nouvelle manifestation d'autoritarisme, parfaitement cohérente, je vous l'accorde, avec vos pratiques depuis 14 mois. Nous observons aussi que votre délibération ne mentionne que ce point sur le dépôt des questions orales. Et pourtant, l'article 18 a été entièrement réécrit, toujours la transparence dans le document préparatoire adressé aux conseillers !

Le temps de 30 minutes, réservé en fin de séance aux questions orales et la limitation de l'exposé de la question à cinq minutes disparaissent. Quelles sont les implications de cette nouvelle rédaction ? A priori, on retomberait dans le droit commun des interventions prévu à l'article 14.

Autre point à relever : l'avant dernier alinéa du nouveau texte, relatif à l'interdiction « d'imputations personnelles ». Une remarque de forme tout d'abord. Même après recherche sur Google, nous n'avons pas compris les termes « ne peuvent comparer d'imputations personnelles » (sic). Pouvez – vous nous expliquer cette disposition, d'autant que, dans nos questions, nous n'avons jamais mis en cause les personnes ? Bien entendu le respect de la vie privée doit être absolu, mais il peut y avoir des situations où l'action d'un élu peut faire l'objet de questions dans le strict cadre de ses fonctions.

Après la dernière modification, en mai dernier, nous avons saisi le sous – préfet au sujet de la réduction de moitié de la place octroyée à notre tribune libre, au prétexte de partager l'espace avec le groupe majoritaire. Le représentant de l'Etat avait estimé que cette mesure n'était pas contraire aux textes et à la jurisprudence. Nous n'avons pas souhaité aller plus loin.

Je peux vous dire que, pour cette nouvelle mesure coercitive, nous n'excluons a priori rien et nous entourerons de tous les conseils nécessaires pour les suites à y apporter, au regard en particulier de récentes jurisprudences administratives qui ont censuré des dispositions analogues.

Philippe TARILLON.

Conseil Municipal du 15 février 2018
Questions Orales
Annexe n°4

La semaine dernière, Florange a perdu un grand bénévole, le Docteur Dominique Humbert, président du Florange Olympic Club (FOC), notre club omnisports qu'il aura porté jusqu'à son dernier souffle.

Par des sources concordantes, nous avons appris que vous aviez convoquez en mairie, une par une, chacune des sections du FOC.

Pour quels motifs ? s'il s'agit de peser sur les choix qu'auront à faire les instances de l'association, de donner en quelque sorte des consignes et d'exprimer des interdits, ce serait inacceptable et cela porte un nom : ça s'appelle de l'ingérence dans le fonctionnement d'une association. Ce n'est évidemment pas le rôle des élus et cela confirmerait hélas ce que nous avons dénoncé dans vos pratiques successives envers l'OMS, l'Intercosses, l'association des Marguerites ou, encore, de façon plus générale avec la Charte imposée aux associations sportives.

Nous employons volontiers le conditionnel, car nous voulons prévenir et mettre en garde ici solennellement contre ce qui serait une dérive insupportable, du jamais vu dans notre ville. Ajoutons que cela serait indécent, quelques jours après le départ d'un grand Monsieur, dont l'amitié m'honorait et qui était si attaché à l'indépendance et à la pérennité du FOC.

Philippe Tarillon.

